

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **14 (1869)**

Heft (2): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 15 Janvier 1869.

Supplément au n° 2 de la Revue.

SOMMAIRE. — Notes sur l'organisation de l'instruction de l'artillerie. — Ste-Barbe des 7 décembre 1867 et 5 décembre 1868. — Nouvelles et chronique.

NOTES SUR L'ORGANISATION DE L'INSTRUCTION DE L'ARTILLERIE,

*lues le 5 décembre 1868 à la séance générale de Ste-Barbe,
à Lausanne.*

Messieurs,

N'avez-vous jamais été surpris, en visitant quelque-une de nos places d'armes, de voir la diversité du personnel employé simultanément pour l'instruction d'une compagnie quelconque? Ici, c'est un officier d'état-major qui enseigne l'école de la pièce à quelques recrues; là, c'est un sous-instructeur qui commande l'école de conduite de voitures; partout, en un mot, le corps des instructeurs fonctionne avec une remarquable activité. Mais ce qui vous aura certainement frappés, c'est de voir des officiers de troupe se promenant à côté de leurs sections, et regardant agir et enseigner le sous-instructeur. Evidemment, une telle attitude n'est pas dans l'ordre. L'officier n'accomplit pas les devoirs que son grade lui impose, et le corps enseignant est mis, par l'énorme travail journalier qui lui incombe, dans l'impossibilité de pourvoir à la tâche plus relevée qu'il doit réclamer.

Quel est le rôle des instructeurs, quel est celui de l'officier, comment remédier à l'état actuel? telles sont les questions que je me suis proposé d'examiner.

Le corps des instructeurs fédéraux n'est pas ancien; il date de 1850. Avant cette époque la Confédération et les cantons appelaient des officiers à remplir les fonctions d'instructeurs temporaires. Nombre d'anciens artilleurs vaudois regrettent cette heureuse époque, car ce